



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°19 du 23 Décembre 2022

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL





L'OFFICIEL

N° 19 du 23 Décembre 2022



COMMISSION D'APPEL

Convocation à la Commission Départementale d'APPEL

Dossier Saison : 2022/2023 N°9 – C.Appel
Match N°25420594 du 23/11/2022
Coupe Gard Lozère Seniors – JSO AUBORD / ES PAYS D'UZES

Appel en date du 19/12/2022 formulé par l'ES Pays d'Uzès d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements PV N° 13 du 13.12.2022 notifié le 16/12/2022.

Au motif

Match perdu par pénalité pour ES PAYS D'UZES

JEUDI 22 DECEMBRE 2022 à 19H30
Au siège du District, 34 rue Séguier
30000 – NIMES

Sont convoqués :

► **CLUB ES PAYS D'UZES**

- Mr le Président ou son représentant
- Mr Maxime BATAILLE Secrétaire
- Mr Bernard MANENC lic 1420152145

► **CLUB JSO AUBORD**

- le club peut se faire représenter

	<h2>COMMISSION DES ARBITRES</h2>
---	----------------------------------

Procès-verbal n°6 de la Commission des Arbitres

Réunion du :	12/12/2022
À :	19h - DISTRICT GL
Présidence :	MR BOUILLET C
Présents :	Mme COLLAVOLI- MRS CABARDOS – COURET – MAZON – MAURIN – BOUSSARIE – BOUTADE – ROMIEUX – DAGANI- HOLZER-LAUGIER-MAUREL
Absent excusé :	Mr ANOUNE
Assiste à la réunion :	MR RAINVILLE

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 5 de la réunion du 01.12. 2022.

INDISPONIBILITES ARBITRES

- DEALMEIDA A : le 4/12 et confirmation du COVID.
- GRAU A : 3 et 4/12
- MAADOUN N : le 17/12 et les samedis
- STAGLIANO E : jusqu'au 16/12
- CHARGUI W : le 11/12
- BELABBES B : le 14/12
- LHUILLIER E : le 5/12
- WEISS E : le 3/12
- BENABDELLAH M : 17 au 19/12
- DOUIMA R : jusqu'au 30/12
- TRABELSI M : le 11/12



DEMANDES D ARBITRES

- ES BARJAC : match du 11/12
- GC QUISSAC : match du 11/12
- ES THEZIERS : match du 18/12
- EP VERGEZE : match du 4/12
- STADE BEUCAIROIS : match du 4/12
- O ST HILAIRE : match du 4/12

COURRIERS RECUS

- EL GHALMANI A : concernant réunion organisée à Manduel
- PETIT N : reprise de l'arbitrage
- MOHAMEDI F : reprise arbitrage AA
- CALVISSON FC : absence d'un arbitre
- BOUNOUA S : concernant son absence du 11/12
- THEZIERS ES : absence d'un arbitre

DIVERS

- Le Président remercie les membres de la CDA pour le travail accompli tout au long de l'année.
- La CDA adresse ses condoléances à la famille de notre collègue arbitre décédée ALAMINOS R.
- La CDA adresse ses vœux de prompt rétablissement à son collègue ANOUNE S.
- Candidatures ligue reçues de ABDELLI S et de HENNION B.
- Résultat examen théorique D2 : BARRET P : OK
- Résultat examen pratique : TALBI K : OK
- Stages nouveaux arbitres Seniors : 10 candidats reçus sur 10
- Stages nouveaux arbitres Jeunes : 20 candidat(e)s reçus sur 20 – Félicitations à tous ces nouveaux arbitres.
- Les différentes séances de perfectionnement se sont bien déroulées.

Prochaine séance

- Lundi 30 Janvier 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance
CABARDOS Jean-Louis



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°14 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Lundi 19 décembre 2022
À :	19h00 – Par visioconférence
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE,
Présent(e)s :	Mme Fatiha BADAoui, Christie CORNUS, MM. Fabien AKKERMANS, Damien JURADO, Patrick VANDYCKE.
Absent(e)s excusé(e)s :	MM. Bernard BERGEN, Gérald BETTANCOURT, Jean-Christophe MORANDINI.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation PV CSR

La Commission approuve les procès-verbaux N°13 et N°13 disciplinaire de la réunion du 13 décembre 2022 en portant **un erratum sur le dossier**

U12/U13 D2 – POULE C

Dossier n°2022/2023-CSR-0141

Match n° 24554978 : ENT S. ROCHEFORT S. 1 – ES MARGUERITES 2 du 3/12/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159. des règlements généraux de la FFF,

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.
2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. (...) »
3. (...) Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.



Considérant que l'équipe de **Ent.S ROCHEFORT SIGNARGUES** était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à Ent.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1
Débit : 30 € à Ent.S ROCHEFORT SIGNARGUES 1 pour forfait

Transmet le dossier à la Commission Foot Animation aux fins d'homologation.

DOSSIERS EN SUSPENS

SENIORS D1

Dossier n°2022/2023-CSR-140

Voir PV disciplinaire sur footclub

DOSSIERS DU JOUR

U17 D1 – POULE A

Dossier n°2022/2023-CSR-0143

Match n° 24925370 : JS CHEMIM BAS 1 – AV. S. ROUSSON 1 du 10/12/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159. des règlements généraux de la FFF,

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

4. 1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.
5. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait. (...)

Considérant que l'équipe de JS CHEMIM BAS 1 était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à JS CHEMIM BAS 1
Débit : 80 € à JS CHEMIM BAS pour forfait + frais d'arbitrage à la charge de JS CHEMIN BAS

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes aux fins d'homologation.

U17 D2 – POULE C

Dossier n°2022/2023-CSR-0144

Match n° 25175073 : AS POULX 2 – AS CAISSARGUES 2 du 11/12/2022

La Commission,
Après étude du dossier,



Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159 des règlements généraux de la FFF,

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.
2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.
(...) »

Considérant que l'équipe de AS POULX 2 était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à AS POULX 2.

Débit : 80 € à AS POULX pour forfait + frais d'arbitrage à la charge de l'AS POULX

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions jeunes aux fins d'homologation.

U12/U13 D3 – POULE D

Dossier n°2022/2023-CSR-0145

Match n° 25049373 : SP. C. CAVILLARGUES 1 – ST JULIEN DE PEYROLAS/ ST PAULET 1 du 10/12/2022

La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159 des règlements généraux de la FFF,

Article - 159 Nombre minimum de joueurs

1. Un match de football à 11 ne peut non seulement débiter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas.
2. Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.
(...) »
3. (...) Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.

Considérant que l'équipe de ST JULIEN DE PEYROLAS/ ST PAULET 1 était absente à l'heure de la rencontre,

Dit match perdu par forfait à ST JULIEN DE PEYROLAS/ ST PAULET 1

Débit : 30 € à ST JULIEN DE PEYROLAS/ ST PAULET pour forfait

Transmet le dossier à la Commission Foot Animation aux fins d'homologation.

SENIORS FEMININES A 8 D1 – POULE B

Dossier n°2022/2023-CSR-0146

Match n° 25217242 : ST FLORENT / AUZONNET 1 – FC SALINDRES 1 du 18/12/2022



La Commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Jugeant en premier ressort,

Considérant les articles 62 et 63 des règlements généraux du District,
Considérant que le terrain était impraticable à l'heure du coup d'envoi,

Dit match à jouer à une date à fixer par la commission

Transmet les dossiers à la Commission des Compétitions Féminines pour programmation.

SENIORS D3 – POULE C

Dossier n°2022/2023-CSR-0147

Match n° 24544448 : FC COURBESSAC 1 – ES THEZIERS 1 du 11/12/2022

Voir PV disciplinaire sur footclub

Information club

La commission rappelle que lorsqu'elle demande des explications aux clubs, la réponse doit s'en tenir uniquement aux faits qui se sont déroulés et ne porter aucun jugement sur les clubs adverses, arbitres, et commissions du district sous peine de procédure disciplinaire envers la personne et/ou le club expéditeur du mail.

La commission rappelle aux clubs que toute question doit être formulée par courriel officiel au secrétariat du district.

Prochaine séance

- A définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE

La Secrétaire de séance,
Christie CORNUS



COMMISSION COUPES ET CHAMPIONNATS

Procès-verbal n°21 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 22 Décembre 2022
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mme Cendrine MENUJER, Patrick AURILLON, Mr Claude LUGUEL, Mr Pierre Jean JULLIAN
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 20 de la réunion du 15 Décembre 2022.

COUPE GARD LOZERE

Suite à la reprogrammation des matchs de Ligue au 08/01/2023 les rencontres suivantes seront jouées le **mercredi 11 Janvier 2023 à 20h00** :

- N°25468788 FC CABASSUT 1 / FC CHUSCLAN LAUDUN 1
- N°25468800 FC LANGLADE 1 / ENT.S. MARGUERITTES 1

FORFAIT SIMPLE

Par courriel en date du 16/12/2022 le secrétaire du club de FC ST JEANNAIS nous informe que son équipe ne pourra se déplacer le dimanche 18/12/2023 à ST MARTIN DE VALGAGUES (Manque effectifs). Rencontre N°24544676. Le club de FC ST JEANNAIS est battu par forfait moins un point au classement.

HOMOLOGATIONS

Départemental 1

- N°24543075 AEC ST GILLES 1 / AC PISSEVIN VALDEGOUR du 27/11/2022

Match perdu par pénalité à AC PISSEVIN VALDEGOUR 1moins un point au classement

Départemental 3 Poule A

- N° 24544676 ST MARTIN DE VALGAGUES / FC ST JEANNAIS du 16/12/2022



L'OFFICIEL

N° 19 du 23 Décembre 2022

Match perdu par forfait à l'équipe du FC ST JEANNAIS moins 1 point au classement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUJER Cendrine



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°20 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	23/12/22
À :	10h - Dématérialisé
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY, Fatiha BADAOU Mrs Daniel OLIVET, Sauveur ROMAGNOLE, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE
Absents excusés :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 19 de la réunion du 16/12/2022.



Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.

INTER DISTRICT U12/U13 – 5 Equipes du Gard/Lozère Qualifiées

14-21-28 Janvier / 4 Février / 11-18-25 Mars / 15 Avril / 13 Mai

Les rencontres se joueront le samedi après midi à partir de 14h30 ou le matin après accord des clubs.

DIPLOME OBLIGATOIRE POUR EVOLUER EN INTER DISTRICT

Attention

Suite à la refonte du championnat U12/U13 pour la Saison 2023/2024 :

Les dates des rencontres U12/U13 Phases 2 sont modifiées ainsi :

7-14-21-28 Janvier / 11 Février / 11 – 18 - 25 Mars / 15 Avril / 20 Mai.

DATE DE RATTRAPAGE : 13 Mai (jour de la finale régionale PITCH)

Défi technique : La feuille du défi technique pour les matchs aller U12/U13 est sur le site du district « Documents et Compétitions »

Retour CSR :

- Match n° 24554978 : ENT S. ROCHEFORT S. 1 – ES MARGUERITTES 2 du 3/12/2022 Forfait de Rochefort 30€
- Match n° 25049373 : SP. C. CAVILLARGUES 1 – ST JULIEN DE PEYROLAS/ ST PAULET 1 du 10/12/2022

Forfait de St Julien / St Paulet 30€

ABSENCE FMI

U12 U13 D2 Poule D

Match n° 25053950 : ESPERANCE SP NIMES 1 / CO SOLEIL LEVANT 1 – du 12.11.2022

La Commission,

Constatant l'absence de feuille de match (numérique et papier) à ce jour pour la rencontre en rubrique,

Agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72 - Feuille de match

(...)

5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.



6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.

(...)

Dit match perdu par pénalité à **ESPERANCE SP NIMES (équipe recevante)**

Débit : 100 € pour absence de feuille de match (art 53 et 72 des RG du district Gard Lozère)

RAPPEL

Art. 6 bis - Départage dans une même poule Pour cette épreuve, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District ne s'appliquent pas. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes dans une même poule et à l'issue d'une phase, sera classé immédiatement avant le ou les autres Clubs ex aequo avec lui, le Club qui, au cours de la phase, aura cumulé le plus de points « défis techniques » tels que définis à l'article 6 alinéa 3 des présents règlements. Si toutefois une égalité persistait, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District s'appliqueraient.

La commission arrête et valide :

- Les classements de la phase 1,
- Les 5 qualifiés pour le championnat interdistrict,
- Les poules du championnat de la phase 2

Tels que présentés en annexe du présent PV.



Equipes Qualifiées (5) en Inter District U12/U13

Ales 1 – Rousson 1 – Nîmes OI 2 – Efc Beaucaire 2 – Académie Univers 3

FESTIVAL PITCH U13

2em Tour FESTIVAL PITCH : SAMEDI 4 FEVRIER 2023 à 9h30

Championnat U12

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclub ainsi que le site du DISTRICT.



Dates INTER DISTRICT U12– 5 Equipes du Gard/Lozère Qualifiées

14-21-28 Janvier / 4 Février / 11-18-25 Mars / 15 Avril / 13 Mai

Les rencontres se joueront le samedi après midi à partir de 14h30 ou le matin après accord des clubs.

DIPLOME OBLIGATOIRE POUR EVOLUER EN INTER DISTRICT

Les dates des Rencontres U12 Phases 2 sont modifiées ainsi.

7-14-21-28 Janvier / 4-11 Février / 11 – 18 - 25 Mars / 1 Avril / 13 Mai.

DATE DE RATTRAPAGE : 15 Avril

U12 /D1 (ph.1) : 5 poules de 8 (40 Equipes)

Les 1ers joueront en Inter District avec l'Hérault.

(Si le 1er de la poule ne peut monter cela sera le 2ème de la poule qui montera en Inter District).

Les autres équipes participeront en Ph 2 33 équipes, 3 poules de 11 équipes (10 matchs aller / simple)

les poules seront faites en fonction des classements obtenus pendant la phase 1

ENGAGEMENT POUR LA PHASE 2 TERMINE

RAPPEL

Art. 6 bis - Départage dans une même poule Pour cette épreuve, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District ne s'appliquent pas. En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes dans une même poule et à l'issue d'une phase, sera classé immédiatement avant le ou les autres Clubs ex aequo avec lui, le Club qui, au cours de la phase, aura cumulé le plus de points « défis techniques » tels que définis à l'article 6 alinéa 3 des présents règlements. Si toutefois une égalité persistait, les dispositions de l'article 92 des Règlements Généraux du District s'appliqueraient.

Défi technique : La feuille du défi technique pour les matchs 1er trimestre U12 est sur le site du district « Documents et Compétitions »

Retour CSR :

Match n° 24555056 U12 D1 A : SC MANDUEL 10 – NIMES O. 4 du 26/11/2022 Forfait de Manduel 30€

La commission arrête et valide :

- Les classements de la phase 1,
- Les 5 qualifiés pour le championnat interdistrict,
- Les poules du championnat de la phase 2

Tels que présentés en annexe du présent PV.

Equipes Qualifiées (5) en Inter District U12

Ales 11 – Bagnols Pont 12 – Nîmes OI 11 – N Gazelec 11 – Mas de Mingue 11



Foot Animation - U10 à U10/U11

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) **25 €/ Infraction**

Les clubs qui veulent engager des équipes pour la R4 ou les mettre en ELITE peuvent le faire dès maintenant . **CLOTURE DES ENGAGEMENTS VENDREDI 30 DECEMBRE**

Foot Animation – U6 à U8/U9

ATTENTION : Application des Amendes à partir du 1 Novembre (tarifs saison 2022/2023) - Chapitre 4 RG du District.

Feuille de match ou de plateau incomplète (arbitre et/ou éducateur responsable et/ou dates de naissance et/ou numéro de licence non renseigné(s)) (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) **10 €/ Infraction**

Non respect de la catégorie d'âge **30 €/ Infraction**

Inscription sur une feuille de match d'une personne non licenciée (Art. 51 RG District) **25 €/ Infraction**

Les clubs qui veulent engager des équipes pour la R3 ou les mettre en ELITE peuvent le faire dès maintenant . **CLOTURE DES ENGAGEMENTS VENDREDI 30 DECEMBRE**

Foot Animation - FEMININES

N°25257077 U12F U13F du 17.12.22

GC QUISSAC 2 / VERGEZE EP 1 n'ayant pu se jouer avant la fin de la phase 1, la rencontre est réputée forfait aux deux équipes. Pas d'amende financière

Coupe Gardoise U12/U13 F : Equipes Qualifiées pour les ½ finale.

N Metropole – Quissac – Marguerittes -Roquemaure

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

Les membres de la Commission Foot Animation souhaitent de Bonnes Fêtes de fin d'année à tous

En annexe :

1. Classements U12/U13 (Points classements + Points Défis)
2. Classements U12 (Points classements + Points Défis)
3. Poules U12/U13 Phase 2 - Poules U12 Phase 2 et Poule Inter District U12 Gard /Lozere -Herauld

Ces documents sont en ligne sur le site du District Rubrique Procès verbaux Football d'Animation

 **COMMISSION FEMININE**

Procès-verbal n°8 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Vendredi 16 décembre 2022
À :	10 h au district
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mme Fatiha BADAoui (en visio) Mr Christian TAVÈS
Excusés :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Mr Michel COLLADO,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°7 de la réunion du 18/11/2022.

U15 F à 8

- **Retour de la CSR.**
 - Match du 3 décembre 2022 opposant BEUCAIRE Stade 30 à FOOT TERRE CAMARGUE :
Match perdu par forfait à FOOT TERRE CAMARGUE (lire le PV N° 13 du 13/12 de la CSR ainsi que l'article 159 des RG de la FFF).



- **COUPE ANDRE VIGIER**

Le tirage des 1/4 de finale de la coupe a été effectué par les membres de la commission du foot d'animation et a donné les rencontres suivantes :

- Ent. Perrier Vergèze /Ent .Lau.Roch.Stg.Cav
- O.Alès en Cévennes/Beaucaire Stade 30
- Gallia Club Quissac/Sto Aimargues
- Manduel Sc/Foot Terre Camargue

Ces rencontres auront lieu le 7 janvier 2023 sur le terrain du club premier nommé.

- **CHAMPIONNAT phase 2 :**

4 nouvelles équipes intégreront le championnat : Ribaute les Tavernes, St Paulet, FC Milhaud et Groupement Athéna FC.

Reprise du championnat le 14 janvier 2023. Organisation : Match aller simple.

SENIORS F à 8

SENIORS D – POULE

Match n° 25185059 : EP VERGEZE / ENT LAUDUN ROCH STG CAV du _26 /11/2022

La commission,

Constatant l'absence de feuille de match (numérique ou papier) à ce jour pour la rencontre en rubrique, agissant sur le fondement de l'article 72 alinéa 6 des RG du district Gard Lozère

Art. 72- feuille de match

5 . Le club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.

6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entraînera , outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la commission compétente.

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité à ENT.PERRIER VERGEZE.

Débit. 100€ pour absence de feuille de match (art 53 et 72 des RG du district Gard Lozère).

- **COUPE ANDRE VIGIER**

Le tirage au sort des 1/4 de finales a été effectué par les membres de la commission du foot d'animation et a donné les rencontres suivantes :

- Salindres FC/US Monoblétoise
- FC Chusclan Laudun/St Florent Auzonnet
- Vestric US/O.St Hilaire la Jasse
- StO Aimargues/US la Régordane

Ces rencontres auront lieu le 8 janvier 2023 sur le terrain du club premier nommé.



- **CHAMPIONNAT phase 2 :**

Reprise du championnat le 15 janvier 2023. Organisation : Match aller simple.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Christian TAVES



COMMISSION TECHNIQUE ET SELECTION

Procès-verbal n°10 de la Commission Technique et Sélection

Réunion du :	Mercredi 21 décembre 2022
À :	District GL
Présidence :	M. Patrick CHAMP
Présents :	MM. Patrick CHAMP, Daniel DELPRAT, Nabil ZERFAOUI
Assistent à la réunion :	M. Frédéric ALCARAZ, C.T.D. P.P.F. M. Lionel ROCHETTE, C.T.D. D.A.P.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le précédent procès-verbal N°9.

DETECTION U13 G POLE ESPOIR

MERCREDI 7 DECEMBRE a eu lieu UNE DETECTION U13G sur les installations du MAS DE MINGUE (terrain HENRI NOEL).

40 GARCONS présents.

Les CLUBS présents :

ACADEMIE UNIVERS, VEZENOBRES, US REGORDANE, US VESTRIC, 3 MOULINS, ES MARGUERITTES, MAS MINGUE.

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel et des membres de commission technique BARCLAY Yoann, ZERFAOUI Nabil, FRIZOL Loïc.



- TRAVAIL DE PILOTAGE DES APPUIS
- SITUATION PROBLEME 6 C 3
- TRAVAIL TECHNIQUE AU POSTE ADAPTATIF
- GRAND JEU 8 C 8
- ROUTINE ETIREMENTS PASSIFS
- DOCUMENTATION INDIVIDUELLE SUR ROUTINE ETIREMENTS DISTRIBUEE

MODULE U13

SAMEDI 17 DECEMBRE et DIMANCHE 18 DECEMBRE, un MODULE U13 a été organisé sur les installations sportives de MONS.

5 Candidats présents.

Les CLUBS présents :

O ALES CEVENNES, ST HILAIRE LA JASSE, AV S ROUSSON, EF VEZENOBRES CRUVIERS, EFC SAINT GILLOIS.

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel.

- L'ENFANT DE 12ANS
- LA SEANCE DE PRE FORMATION
- LE MATCH U13
- LES PROCEDES D'ENTRAINEMENT
- LES 2 TYPES DE PEDAGOGIES

Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique du FC MONS pour la qualité de son accueil.

MODULE U9 MICRO FORMATION

Mardi 20 décembre et mercredi 21 Décembre, un MODULE U9 en MICRO FORMATION INTRA CLUB a été organisé sur les installations sportives de VERGEZE.

5 Candidats présents.

Sous la responsabilité du CTD DAP ROCHETTE Lionel.

- L'ENFANT DE 8ANS
- LA SEANCE D'INITIATION
- LE PLATEAU U9
- LES PROCEDES D'ENTRAINEMENT
- LES 2 TYPES DE PEDAGOGIES

Un remerciement à l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'EP VERGEZE pour la qualité de son accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Président,
Patrick CHAMP

Le Secrétaire de séance,
Daniel DELPRAT

HOMOLOGATIONS

SENIOR DEPARTEMENTAL 1 B

POULE 1030 C

JOURNEE DU 27.11.22 D

ST GILLES A.E 1 3-0 A.C. PISSEVIN 1 E

***P-1 F**

JOURNEE DU 04.12.22 D

A.C. PISSEVIN 1 4-1 F.C. VAL DE C 1 E

SENIOR DEPARTEMENTAL 3 B

POULE A1030 C

JOURNEE DU 18.12.22 D

S.C. ST MARTI 1 3-0 F.C. ST JEANN 1 E

U17 DEPARTEMENTAL 1 B

POULE A1150 C

JOURNEE DU 10.12.22 D

N. CHEMIN BAS 1 F0-3 AV. S. ROUSSO 1 E

U17 DEPARTEMENTAL 2 B

POULE C1150 C

JOURNEE DU 11.12.22 D

A.S. POULX 2 F0-3 CAISSARGUES A 2 E

U13/U12 DEPARTEMENTAL 2 B

POULE D1240 C

JOURNEE DU 12.11.22 D

ESPERANCE SP 1 0-3 C.O. SOLEIL L 1 E

P-1* F

SENIOR F A 8 DEPARTEMENTAL 1 B

POULE B1060 C

JOURNEE DU 18.12.22 D

S.A. CIGALOIS 1 F0-0F O. ALES EN CE 2 E

U15 FEM. A 8 DEPARTEMENTAL 1 B

POULE 1210 C

JOURNEE DU 26.11.22 D

ENT. PERRIER 1 0-3 ENT.LAU.ROCH. 1 E

P-1* F



Moussac, une petite idée en tête

Sept victoires, deux nuls, pas la moindre défaite, meilleure attaque avec 25 buts inscrits, meilleure défense avec huit buts concédés : le FC Moussac est la révélation de cette première partie de saison dans la poule B de Départemental 2. La saison dernière, le club présidé par Manuel Mejean évoluait encore en D3. « *Et on a fini la saison invaincu* », dit-il, précisant toutefois que la commission de discipline a transformé en défaite un match nul.

C'est en 2016 que le club a été relancé dans le village. Il existait précédemment. A la fin des années 90, il jouait même en division d'honneur régional et était allé jusqu'au septième tour de la coupe de France, perdu aux Costières face à Nîmes Olympique. Il a ensuite fusionné avec Saint-Geniès-de-Malgoires pour donner naissance à la Regordane.

Reparti au plus bas, le FC Moussac compte aujourd'hui deux équipes seniors dont la réserve en D4 et une structure jeune que son président et les dirigeants bâtissent peu à peu.

Le voilà donc en cette fin d'année surfant sur l'euphorie de la montée. D'ailleurs, le président n'est pas plus surpris que ça par les résultats de son équipe. « *La saison dernière, raconte-t-il, on avait un groupe qualitativement étoffé. On l'a renforcé avec quelques joueurs venus d'Uzès et de Caissargues. On savait qu'on avait de quoi faire. On est quand même allé jusqu'au quatrième tour de la coupe de France où on a été sorti par Agde. On ne voulait pas se voir plus beau qu'on ne l'est mais on avait une petite idée derrière la tête.* »

N'allez toutefois pas faire dire au président moussacois que son équipe fanion joue la montée. Pas sûr qu'une telle ambition enchante le duo d'entraîneur composé de Adrien De Vuono et Cédric Genest. Les coaches sont toujours mesurés dans les objectifs. En tout cas, le président Mejean salue le travail fait par les deux techniciens. Le premier est son ami d'enfance.

Une place sur le podium, voilà de quoi parle Manuel Mejean histoire de rester mesuré. « *Le championnat est homogène et deux autres équipes sont des candidates à la première place* », dit-il en faisant référence à Langlade et La Grand Combe. Si le classement fait de Moussac un solide leader avec 23 points, il ne dit pas tout de la réalité de cette poule. Et pour cause, Langlade, le dauphin, est à six points mais compte deux matches en moins.

La Grand Combe, de son côté, compte neuf points de retard mais trois matches en moins. Autrement dit, l'un et l'autre (qui devront s'affronter justement dans un de ces matches en retard) peuvent potentiellement rejoindre Moussac qui, dans cette première partie de saison, est allé chercher le nul à Langlade (2-2). « *On n'a pas encore rencontré La Grand Combe. On en saura un peu plus sur nos possibilités après ce match* », dit le président qui n'oublie pas que les mois d'hiver, en janvier et février, sont aussi difficiles à passer. Le choc face au club cévenol est prévu pour le 22 janvier à Moussac. Une semaine plus tôt, le FCM débute l'année à Pont-Saint-Esprit, la lanterne rouge. Il faudra repartir du bon pied



*Pas de journal officiel le 30
Décembre 2022.
A l'année prochaine ...*

